

M. DC. XX.
me de Boheme, & poser les armes. page 119.
Trois lettres Monitoriales de l'Empereur, contre ceux qui fauorisoient ou tenoient le party des Bohemes, & leur nouveau chef l'Esleeteur Palatin: La premiere aux Princes & Estats de l'Empire: la seconde, aux Colonels, Capitaines, & Officiers des gens de guerre: & la troisieme aux ville Imperiales.
Reponse du Prince Palatin esleu Roy de Boheme aux lettres Monitoriales de l'Empereur. page 126.

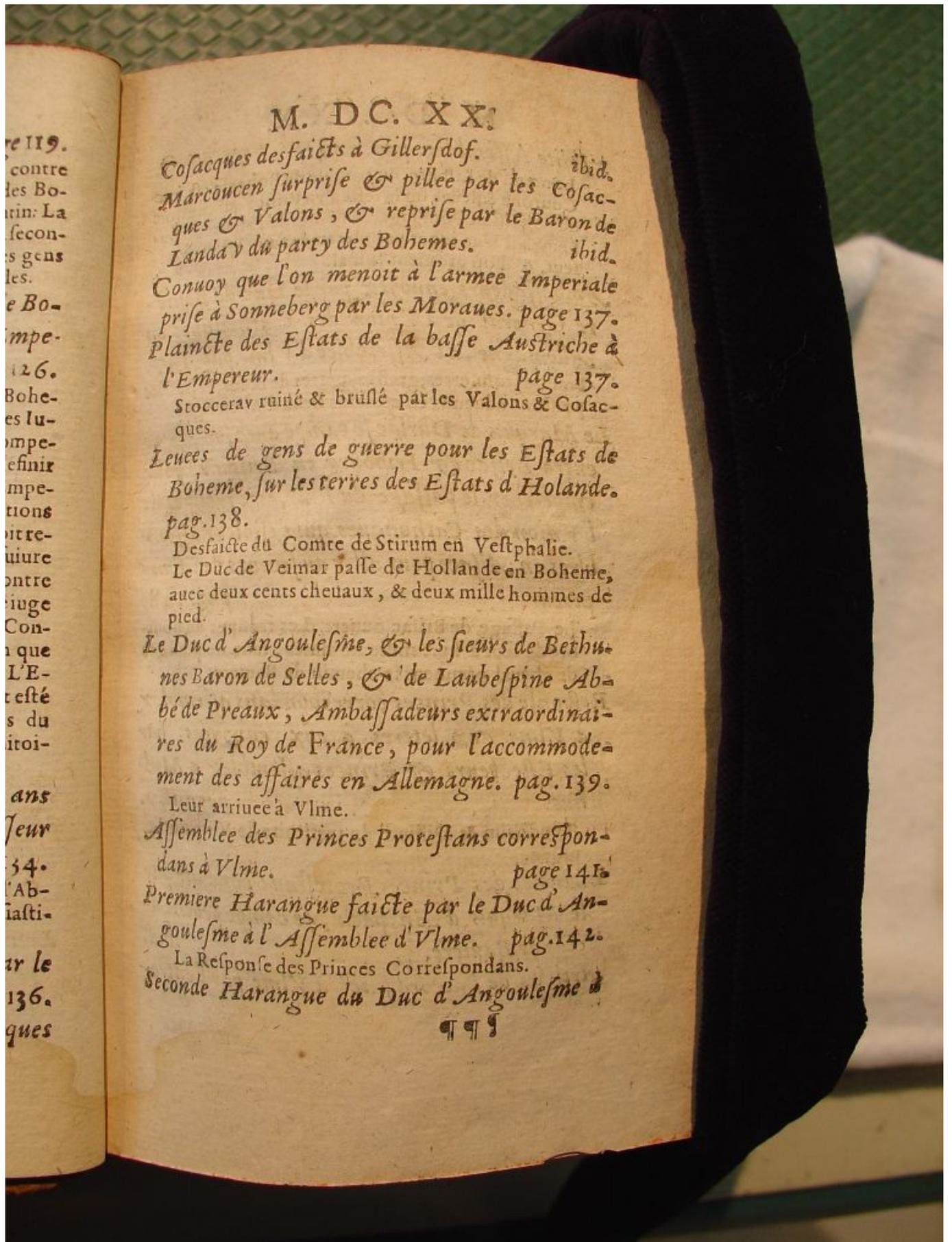
L'Empereur n'a aucun droit au Royaume de Boheme sinon entant que c'est vn fief de l'Empire. Les Iuges de la Cour de l'Empereur sont Iuges incompetans en la cause des Bohemes, & ne peuuent definir du droit des Princes & Estats de l'Empire. L'Empereur ne peut faire definir la cause de ses pretentions sur la Boheme deuant ses Conseillers, ains doit rechercher la iurisdiction de sa partie, & y poursuiure iugement. Quand quelqu'un intente action contre l'Empereur, entant qu'Empereur, l'action se iuge par l'Esleeteur Palatin. L'Empereur selon les Constitutions de l'Empire ne peut denoncer vn ban que premierement les parties n'ayent esté ouyes. L'Esleeteur Palatin comme Roy de Boheme n'ayant esté iuridiquement appellé suiuant les Priuileges du Royaume de Boheme, il ne peut obeyr au Monitoire de l'Empereur.

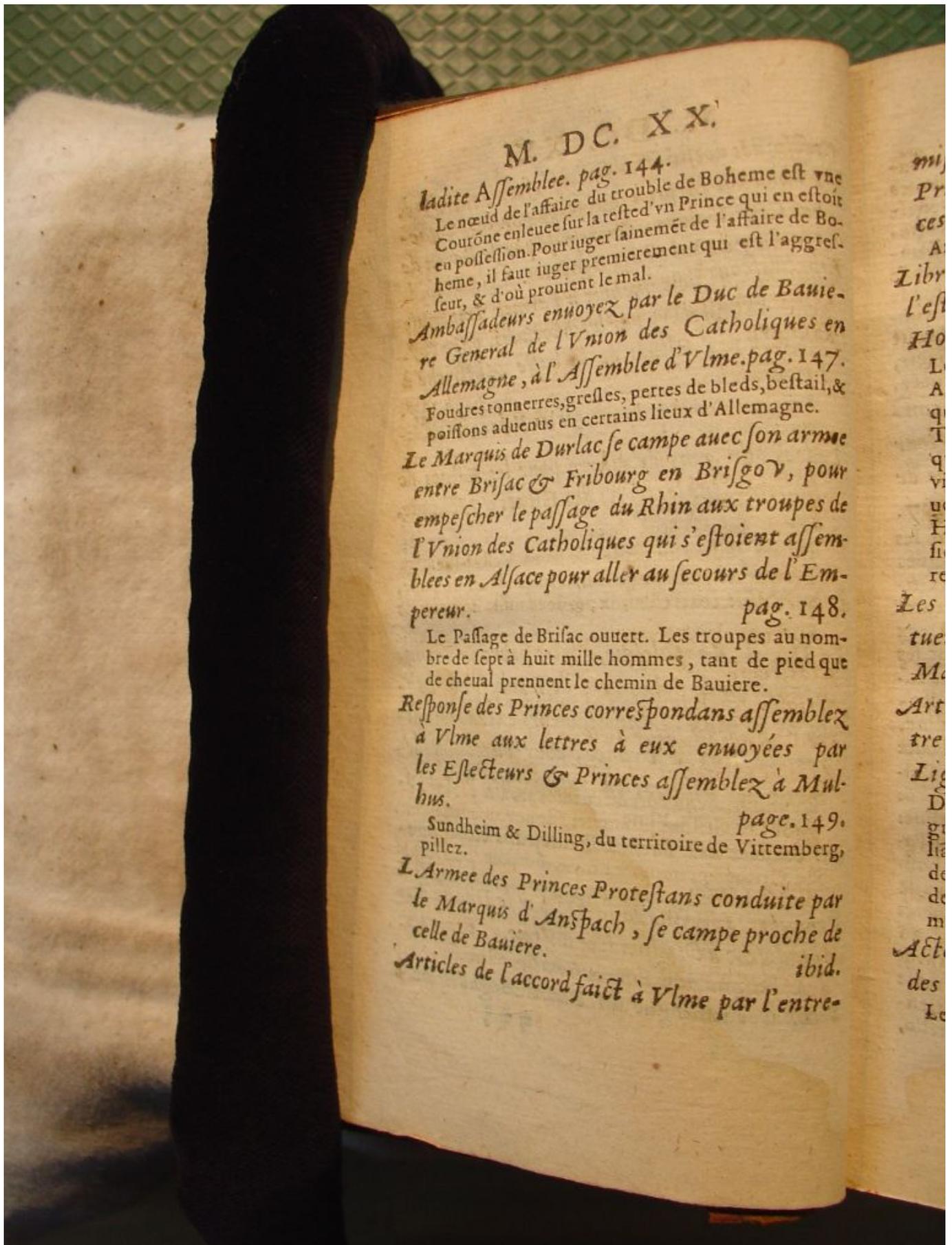
Le fils de l'Esleeteur Palatin aagé de six ans designé par les Estats de Boheme successeur de son pere au dit Royaume. page 134.

Courtes en Boheme par Mansfeld, qui pille l'Abbaye de Guldencron & traicte mal les Ecclesiastiques.

Desfaicte des Bohemes dans Carstein par le Comte de Dampierre. page 136.

Cosaques





M. DC. X X.

ladite Assemblée. pag. 144.

Le nœud de l'affaire du trouble de Bohême est vne Couronne enleuee sur la tested'vn Prince qui en estoit en possession. Pour iuger sainemēt de l'affaire de Bohême, il faut iuger premierement qui est l'agresseur, & d'où prouient le mal.

Ambassadeurs enuoyez par le Duc de Bauiere General de l'Vnion des Catholiques en Allemagne, à l'Assemblée d'Vlme. pag. 147.

Foudrestonnerres, gresles, pertes de bleds, bestail, & poissons aduenus en certains lieux d'Allemagne.

Le Marquis de Durlac se campe avec son armee entre Brisac & Fribourg en Brisgoꝝ, pour empescher le passage du Rhin aux troupes de l'Vnion des Catholiques qui s'estoient assemblees en Alsace pour aller au secours de l'Empereur. pag. 148.

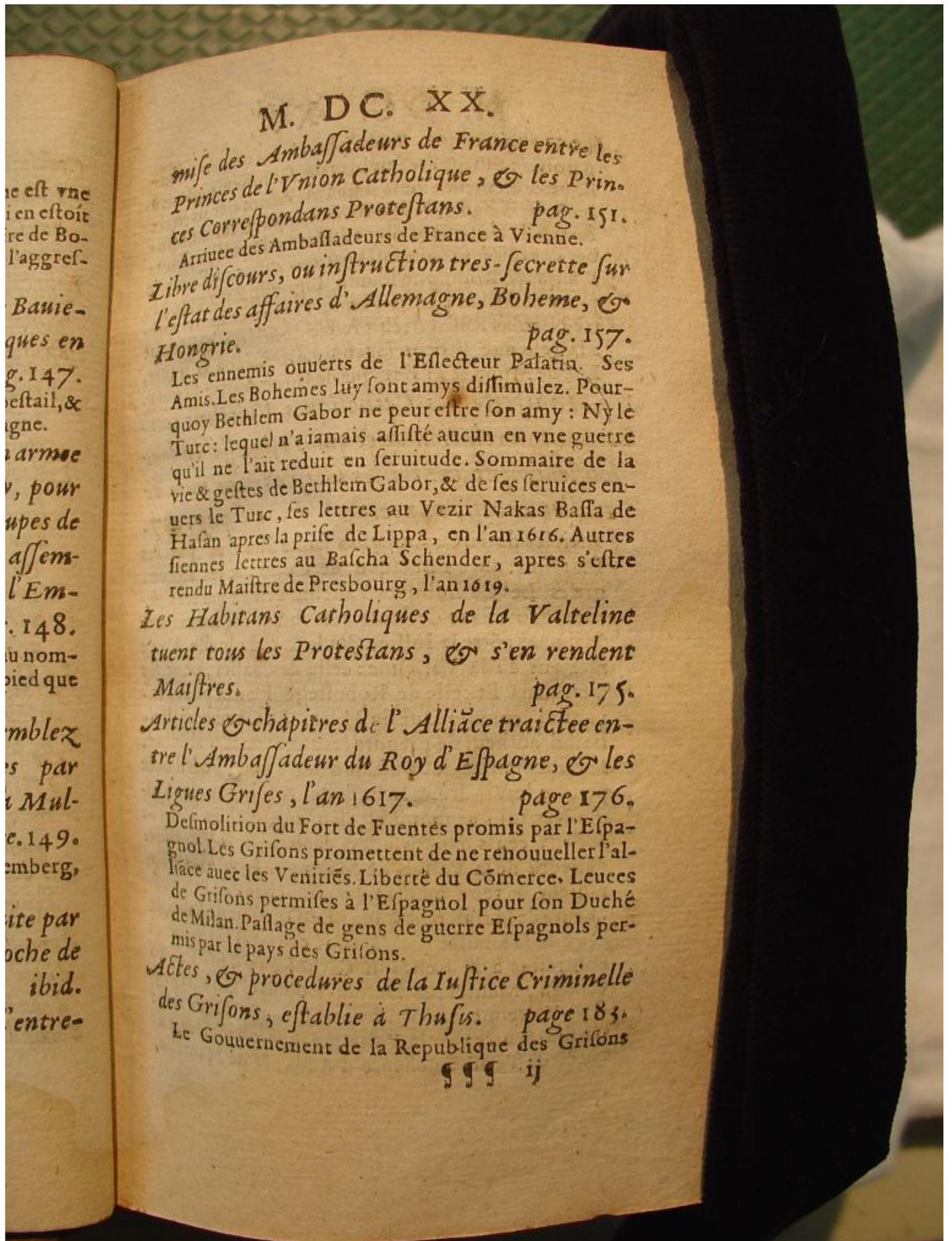
Le Passage de Brisac ouuert. Les troupes au nombre de sept à huit mille hommes, tant de pied que de cheual prennent le chemin de Bauiere.

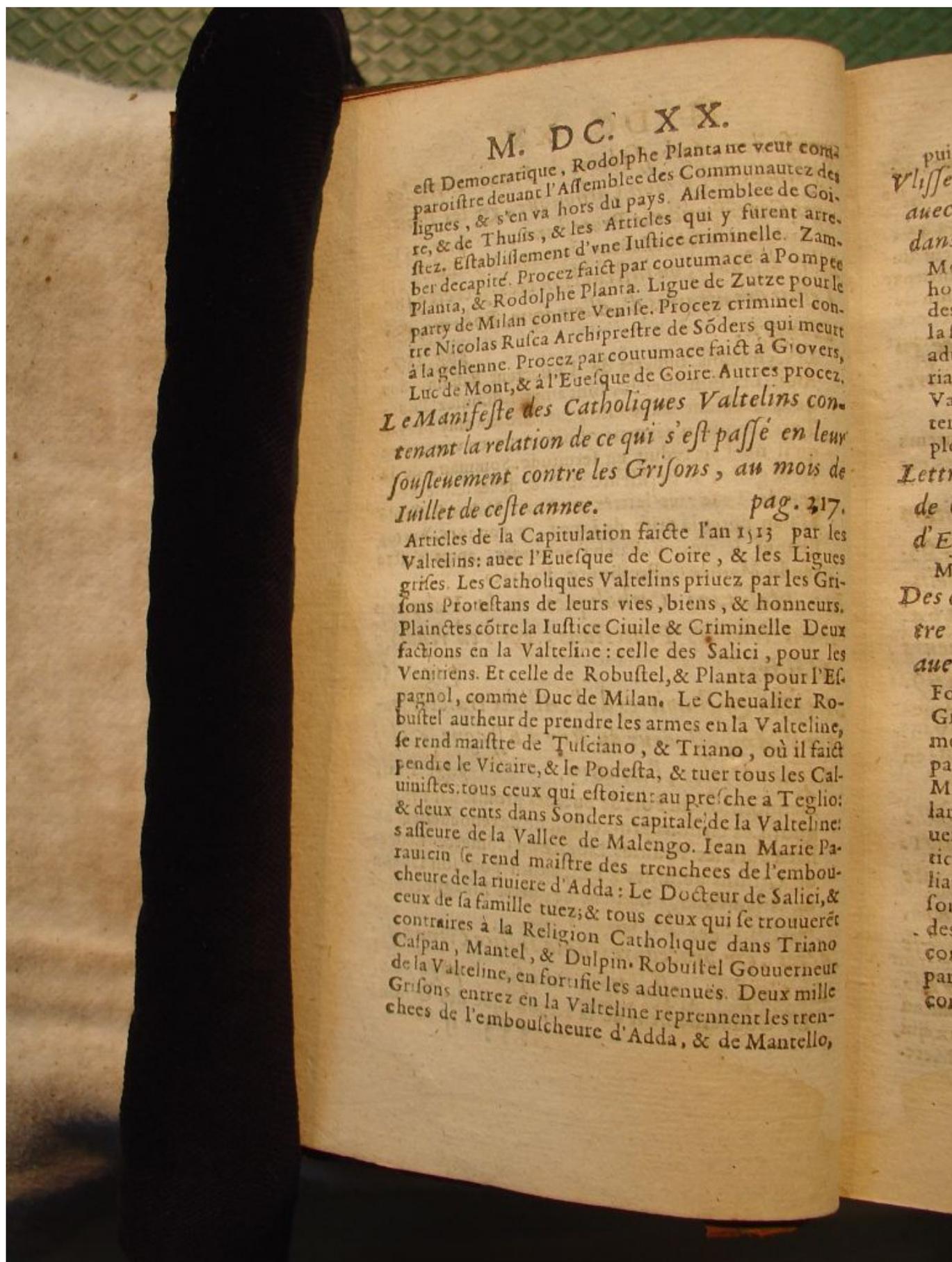
Response des Princes correspondans assemblez à Vlme aux lettres à eux enuoyées par les Eslecteurs & Princes assemblez à Mulhus. page. 149.

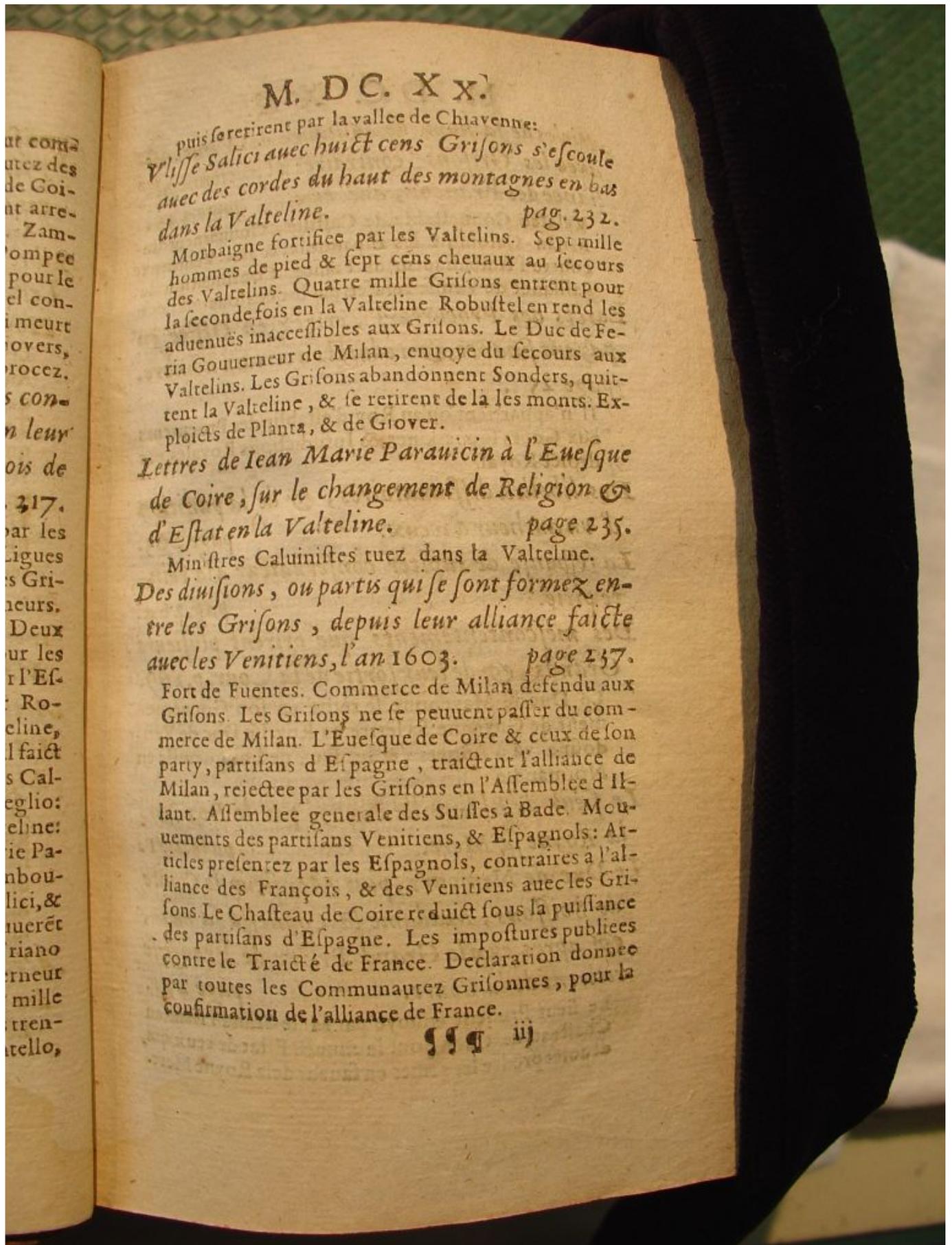
Sundheim & Dilling, du territoire de Vittemberg, pilliez.

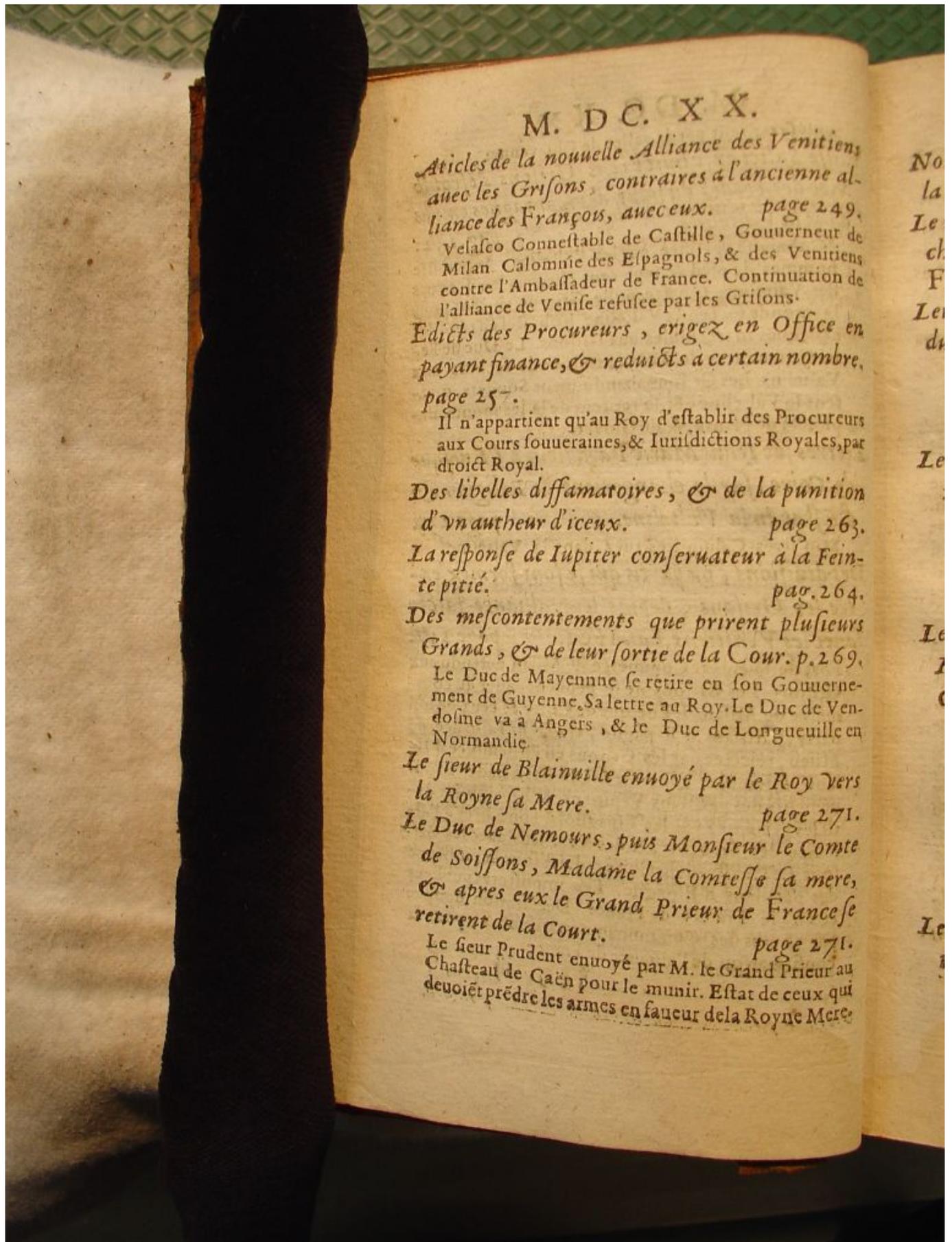
L'Armee des Princes Protestans conduite par le Marquis d'Anspach, se campe proche de celle de Bauiere. ibid.

Articles de l'accord fait à Vlme par l'entre-









M. D C. X X.

Articles de la nouvelle Alliance des Venitiens avec les Grisons, contraires à l'ancienne alliance des François, avec eux. page 249.

Velasco Connestable de Castille, Gouverneur de Milan. Calomnie des Espagnols, & des Venitiens contre l'Ambassadeur de France. Continuation de l'alliance de Venise refusée par les Grisons.

Edicts des Procureurs, erigez en Office en payant finance, & reduits à certain nombre. page 257.

Il n'appartient qu'au Roy d'establir des Procureurs aux Cours souueraines, & Iurisdicitions Royales, par droit Royal.

Des libelles diffamatoires, & de la punition d'un auteur d'iceux. page 263.

La responce de Iupiter conseruateur à la Feinte pitié. pag. 264.

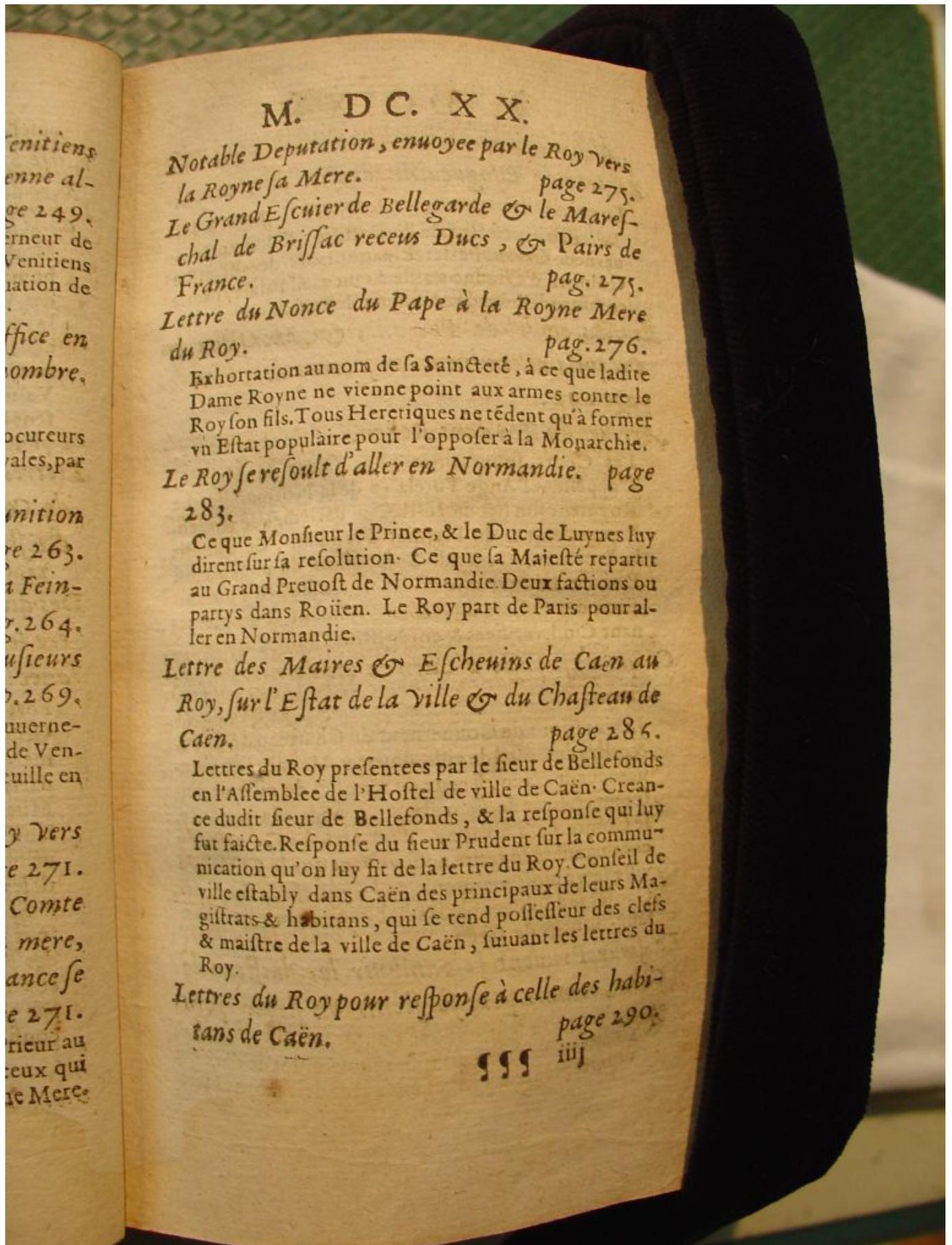
Des mescontentemens que prirent plusieurs Grands, & de leur sortie de la Cour. p. 269.

Le Duc de Mayenne se retire en son Gouvernemen-
t de Guyenne. Sa lettre au Roy. Le Duc de Vendosme va à Angers, & le Duc de Longueuille en Normandie.

Le sieur de Blainville enuoyé par le Roy vers la Royne sa Mere. page 271.

Le Duc de Nemours, puis Monsieur le Comte de Soissons, Madame la Comtesse sa mere, & apres eux le Grand Prieur de France se retirent de la Court. page 271.

Le sieur Prudent enuoyé par M. le Grand Prieur au Chasteau de Caën pour le munir. Estat de ceux qui deuoiēt prédre les armes en faueur de la Royne Mere.



M. D C. X X.

Notable Deputation, enuoyee par le Roy vers la Royne sa Mere. page 275.

Le Grand Escuier de Bellegarde & le Marechal de Brissac receus Ducs, & Pairs de France. pag. 275.

Lettre du Nonce du Pape à la Royne Mere du Roy. pag. 276.

Exhortation au nom de la Saincteté, à ce que ladite Dame Royne ne vienne point aux armes contre le Roy son fils. Tous Heretiques ne tédent qu'à former vn Estat populaire pour l'opposer à la Monarchie.

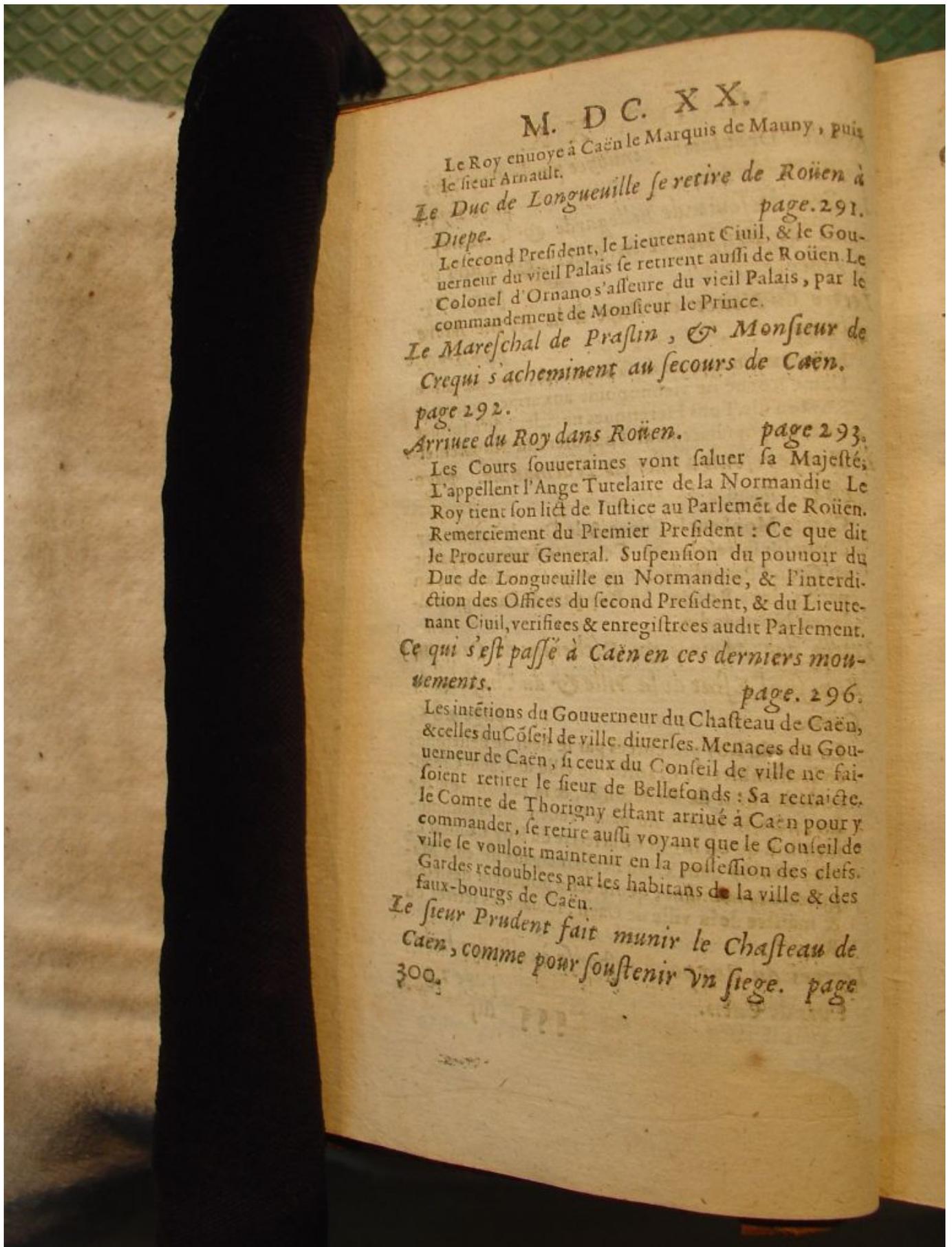
Le Roy se resoult d'aller en Normandie. page 283.

Ce que Monsieur le Prince, & le Duc de Luynes luy dirent sur sa resolution. Ce que la Majesté repartit au Grand Preuost de Normandie. Deux factions ou partys dans Roüen. Le Roy part de Paris pour aller en Normandie.

Lettre des Maires & Escheuins de Caen au Roy, sur l'Etat de la Ville & du Chasteau de Caen. page 286.

Lettres du Roy presentees par le sieur de Bellefonds en l'Assemblée de l'Hostel de ville de Caën. Creance dudit sieur de Bellefonds, & la responce qui luy fut faicte. Responce du sieur Prudent sur la communication qu'on luy fit de la lettre du Roy. Conseil de ville estably dans Caën des principaux de leurs Magistrats & habitans, qui se rend possesseur des clefs & maistre de la ville de Caën, suiuant les lettres du Roy.

Lettres du Roy pour responce à celle des habitans de Caën. page 290.



M. D C. X X.

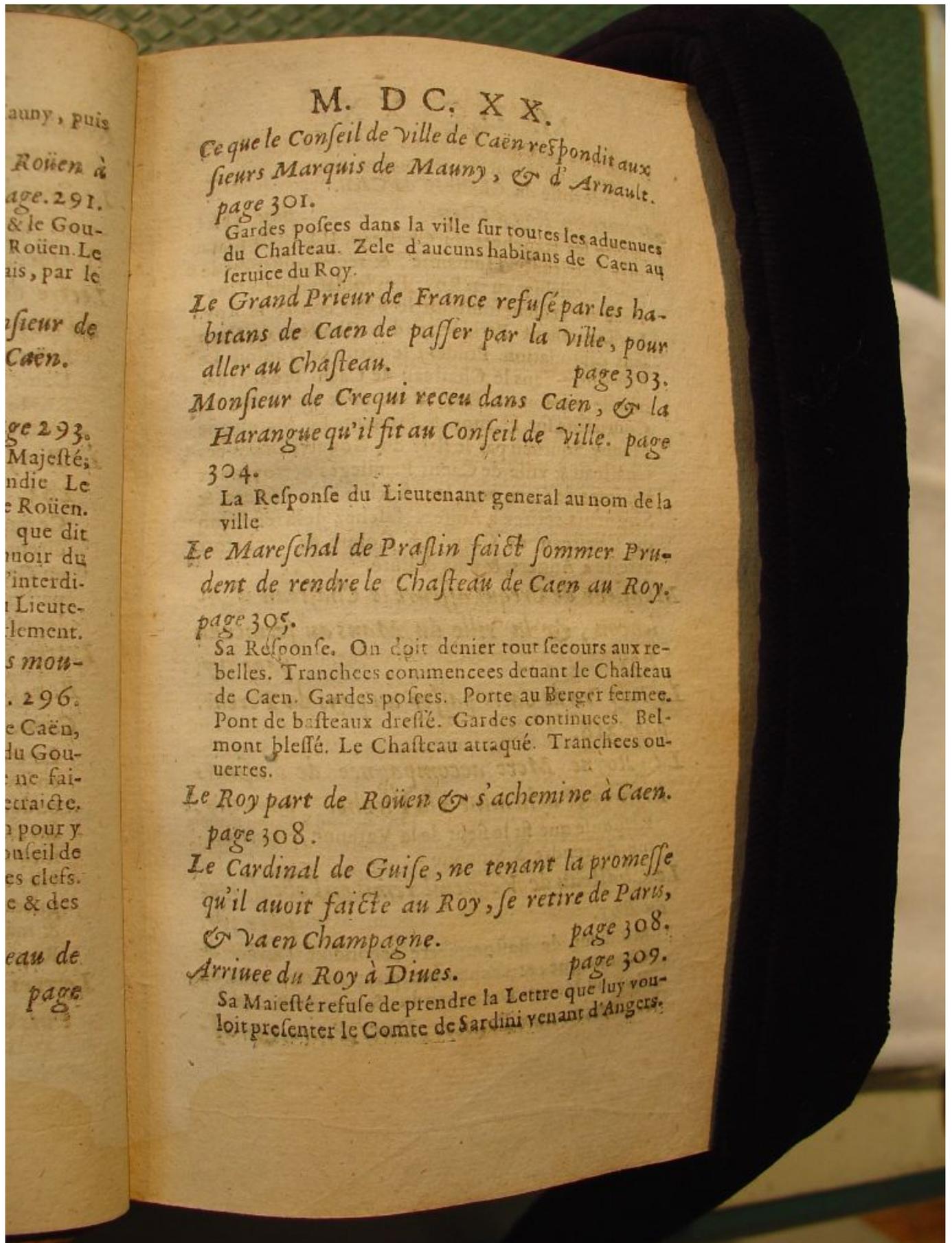
Le Roy enuoye à Caën le Marquis de Mauny, puis le sieur Arnault.
Le Duc de Longueville se retire de Rouen à Diepe. page. 291.

Le second President, le Lieutenant Civil, & le Gouverneur du vieil Palais se retirent aussi de Rouen. Le Colonel d'Ornano s'assure du vieil Palais, par le commandement de Monsieur le Prince.
Le Marechal de Praslin, & Monsieur de Crequi s'acheminent au secours de Caën. page 292.

Arrivee du Roy dans Rouen. page 293.
Les Cours souveraines vont saluer sa Majesté; L'appellent l'Ange Tutelaire de la Normandie Le Roy tient son liét de Justice au Parlemēt de Rouen. Remerciement du Premier President: Ce que dit le Procureur General. Suspension du pouvoir du Duc de Longueville en Normandie, & l'interdiction des Offices du second President, & du Lieutenant Civil, verifiees & enregistrees audit Parlement.

Ce qui s'est passé à Caën en ces derniers mouvements. page. 296.
Les intèrions du Gouverneur du Chasteau de Caën, & celles du Cōseil de ville. diverses. Menaces du Gouverneur de Caën, si ceux du Conseil de ville ne faisoient retirer le sieur de Bellefonds: Sa retraite. le Comte de Thorigny estant arriué à Caën pour y commander, se retire aussi voyant que le Conseil de ville se vouloit maintenir en la possession des clefs. Gardes redoublées par les habitans de la ville & des faux-bourgs de Caën.

Le sieur Prudent fait munir le Chasteau de Caën, comme pour soustenir vn siege. page 300.



M. D C. X X.

Ce que le Conseil de ville de Caën respondit aux sieurs Marquis de Mauny, & d'Arnauld. page 301.

Gardes posees dans la ville sur toutes les aduenues du Chasteau. Zele d'aucuns habitans de Caën au seruice du Roy.

Le Grand Prieur de France refusé par les habitans de Caën de passer par la ville, pour aller au Chasteau. page 303.

Monsieur de Crequi receu dans Caën, & la Harangue qu'il fit au Conseil de ville. page 304.

La Responce du Lieutenant general au nom de la ville.

Le Marechal de Praslin faißt sommer Prudent de rendre le Chasteau de Caën au Roy. page 305.

Sa Responce. On doit denier tout secours aux rebelles. Tranchees commenees detant le Chasteau de Caën. Gardes posees. Porte au Berger fermee. Pont de basteaux dressé. Gardes continuees. Belmont blessé. Le Chasteau attaqué. Tranchees ouuertes.

Le Roy part de Roüen & s'achemine à Caën. page 308.

Le Cardinal de Guise, ne tenant la promesse qu'il auoit faiçte au Roy, se retire de Paris, & va en Champagne. page 308.

Arrivee du Roy à Dines. page 309.

Sa Maiesté refuse de prendre la Lettre que luy vouloit presenter le Comte de Sardini venant d'Angers.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan